



## Dette ( avis de saisie sur compte)

Par **Aurélia13**, le **30/06/2010** à **12:53**

Bonjour,

Suite à une résiliation d'un abonnement téléphonique pour non paiement, l'opérateur Orange a fait appel à un huissier pour régler ma dette de 933 euros.

Actuellement en recherche d'emplois, je touche 650 euros par mois pour vivre à 3 (avec 1 enfant à charge et mon compagnon sans ressources).

J'ai accepté de régler 50 euros par mois à l'huissier compte tenu de ma situation financière que je lui verse le 30 de chaque mois depuis Avril.

Pour ce mois-ci, je ne pourrais effectuer ce paiement que le 5 juillet.

Je souhaiterais savoir si il peut me bloquer le compte pour ce petit retard.

Merci

Cordialement